



Cahier des charges pour l'organisation Des compétitions départementales saison 2020/2021

1. Objet du cahier des charges

Le cahier des charges constitue la base des règles et des directives pour l'organisation des compétitions départementales.

Il définit les responsabilités techniques et administratives des membres du comité départemental et celles du club organisateur.

Il s'appuie sur le cahier des charges de la FFG et reste en conformité avec les statuts, règlement intérieur, règlements techniques et obligations contractuelles de la FFG.

2. Candidature et choix des lieux de compétitions

a. Candidature

Un calendrier prévisionnel est envoyé aux clubs, ainsi qu'un formulaire de demande d'organisation de compétition.

Les clubs doivent renvoyer ce document avant la date limite fixée.

Le choix définitif des lieux de compétitions est fixé par la commission d'attribution des compétitions.

b. Commission d'attribution des compétitions départementales

Elle désignera les lieux de compétition, **après avis des délégués techniques** et administratifs de chaque discipline concernée, et en tenant compte des critères suivants :

- Engagement du club dans la vie fédérale
- Capacité d'accueil (notamment du public)
- Matériel gymnique et administratif
- Antécédents d'organisation

3. Accueil :

Le **fléchage de la salle** est vivement conseillé.

La salle doit être accessible au moins une heure avant le début de la compétition.

La décoration est à l'initiative de l'organisation, elle doit rendre la salle la plus agréable possible (plantes, nappes sur les tables de juges...)

Dans le cas où un droit d'entrée est demandé, il ne peut être supérieur à 5€.

4. Déroulement de la compétition :

- L'utilisation de DJ GYM* est obligatoire. Par mesure de sécurité, les clubs arrivent munis d'une clé USB comportant uniquement la musique de l'équipe ou des individuelles (en précisant le nom du club sur la clé).
Attention DJ GYM doit être diffusé depuis un ordinateur différent de celui utilisé pour la gestion informatique de la compétition.
- Le club organisateur prévoit une personne au micro, capable de commenter les différentes phases de la compétition, de faire tourner le plateau et d'annoncer le palmarès.
- Matériel de sonorisation : Ampli micro, Lecteur CD, sono de secours, MP3 (obligatoire pour la GR)
- Musique pour la GAM et la GAF : Entrée et sortie des gymnastes, rotation, protocole
- Musique pour la GR : Protocole, musique des imposés.

5. Poste de secours, service médical :

La liste des numéros d'urgence sera disponible à la table de direction de la compétition.

Les services de sécurité (SAMU,...) ainsi que l'hôpital le plus proche auront été prévenus de l'organisation de la compétition.

Un local mis à disposition du staff médical avec un point d'eau, une table de massage, une table et 2 chaises.

Un local avec WC, fermant à clé, sera mis à disposition du médecin désigné pour un contrôle anti-dopage.

Il est recommandé de prévoir un poste de secours sur place (1 personne présente sur place pendant la durée de la compétition pour réagir aux problèmes potentiels).

Prévoir, pour la durée de la compétition, ou une machine à glace, ou un congélateur pour stocker des poches de glace.

6. Administratif :

a. Informatique

Cas utilisation Pack informatique

Le Comité Départemental s'est doté d'un pack informatique à destination de la Gymnastique Artistique Masculine et Féminine. L'utilisation de ce matériel est obligatoire pour les compétitions départementales.

Le pack en GAM et en GAF est fourni avec la compétition installée. Il est à récupérer en amont de la compétition au siège du comité départemental : 26 rue Denis Papin - 59650 Villeneuve d'Ascq. En amont le club doit désigner un responsable informatique capable d'utiliser le matériel. (Organisation d'une formation sur demande)

Sans utilisation du pack info : GR, GAc, TR, AER, TU,

Il est obligatoire d'utiliser le logiciel fédéral des compétitions, il permet :

- la saisie des notes.
- Le club doit désigner un responsable informatique.

⇒ Contacter le Comité Départemental au moins quinze jours avant la compétition afin de se procurer le logiciel fédéral et la base fédérale des licenciés à jour.

Attention : Il est impératif de TOUJOURS utiliser la dernière version (base fédérale et logiciel).

Dans la semaine de la compétition le comité départemental enverra la base de la compétition à exécuter dans ffgymcompw

⇒ Le référent informatique du club doit **obligatoirement** assister à une séance de formation au logiciel organisée par le Comité Départemental (possibilité de délocalisation de cette formation par secteur géographique).

⇒ Le responsable des juges de la compétition est la seule personne habilitée à faire les modifications nécessaires le jour de la compétition, dans la base.

L'envoi des résultats de compétition vers le site fédéral et l'envoi des résultats par mail (sous PDF) au Comité Départemental, est à faire au plus au plus tard le lendemain de la compétition.

Remarque : cet accès Internet n'est pas obligatoirement situé sur le site de compétition. Il est simplement demandé de respecter les délais fixés.

a. Palmarès :

- Toutes les équipes ou gymnastes en individuel se présentent en tenue de compétition (Cf. Brochure générale GAM-GAF) ;
- Au cas où une équipe ou un gymnaste ne se présente pas au palmarès (sauf dérogation accordée avant le début de la compétition par le responsable de la compétition), il ne sera pas mis à l'honneur et la récompense sera donnée à l'équipe ou au gymnaste suivant.

b. Partenariats :

Dans le cas où des partenariats seraient actés, le club organisateur s'engage à prévoir un emplacement avec 2 tables et 2 chaises pour le ou les stands partenaires du comité départemental sur le lieu de compétition et ce durant l'ensemble de la compétition.

Le partenaire préviendra le club de sa présence, au moins 1 semaine avant la compétition.

7. Salle de compétition :

La salle de compétition doit être disposée de façon à garantir le maximum de sécurité pour les gymnastes, entraîneurs et juges.

La température doit être au minimum de 18°.

En aucun cas le public n'est autorisé à circuler sur le plateau de compétition.

Il est recommandé de prévoir un espace suffisant entre le public et le jury pour permettre à celui-ci d'officier dans de bonnes conditions (1,50m au minimum).

Le club organisant une compétition départementale doit prévoir une salle permettant d'accueillir le public dans de bonnes conditions en fonction des catégories et du nombre d'équipes présente.

COULEUR POUR LES PLATEAUX :

Dans la mesure du possible, il est demandé aux clubs de respecter les codes couleurs ci-dessous :

Plateau mixte

GAM/GAF de couleurs différentes.

Et indiquer l'agrès par un dessin sur la table des juges et le banc des gyms

Double plateau GAF

Plateau/Jury A-Plateau/Jury B de couleurs différentes.

Indiquer l'agrès par un dessin sur la table des juges et le banc des gyms, et rappeler le plateau/jury.

GR

DC/DF/DN-Coupe formation couleur unique.

Table sono, officiels et informatique

Blanc

a. Matériel gymnique :

Le matériel doit être conforme à la brochure technique FFG de la discipline de manière à garantir toute la sécurité pour les gymnastes, entraîneurs et juges.

Pour la gymnastique artistique Féminine et Masculine, il faut obligatoirement un praticable à ressort pour les compétitions de type « Performance »

Pour la gymnastique rythmique prévoir une table de contrôle des engins

Pour la GAF : prévoir chronomètre et sonnette en barres asymétriques et poutre.

Pour la GAM : prévoir au minimum 1 trampo-Tramp.

Pour les compétitions fédérales A et B : prévoir 1 barre fixe modulable.

b. Matériel pour le jugement :

Un local doit être mis à disposition pour la réunion des juges.

Prévoir des tables et chaises en nombre suffisant

- Pour la GR : prévoir 2 secrétaires de table et 2 juges de ligne (niveau 1 minimum)

c. Les représentants du département :

Seront présents :

- 1 responsable des juges ;
- 1 responsable administratif ;
- 1 responsable technique (facultatif)

Des tables et chaises doivent être mises à leur disposition afin qu'ils puissent superviser la compétition.

d. Déroulement de la compétition :

- ⇒ **Au moins trente minutes avant le début de la compétition**, chaque responsable de club doit déposer les forfaits éventuels au responsable administratif qui transmet au secrétariat de compétition.
- ⇒ Les droits d'engagements **doivent être réglés avant la compétition** (par virement ou chèque, attention au délai d'acheminement) à la trésorière du Comité Départemental. (voir bordereau)
- ⇒ Défilé des juges avant le début de la compétition.
- ⇒ Pour la GAF : la montée des barres doit parvenir au responsable de juges au moins 1H avant le passage compétitif ou en amont, par mail, à l'organisateur

8. Salle d'échauffement :

Il est indispensable de prévoir un espace pour l'échauffement, il doit être accessible au moins une heure avant le début de la compétition :

- GR : 1 praticable pour l'échauffement est à prévoir ;
- GAM-GAF : le temps d'échauffement sera indiqué sur l'organigramme de compétition.

Pour toutes les compétitions, la préparation articulaire se fera en dehors du plateau de compétition (Surface à disposition : tapis, praticable, moquette, ...).

Pour le temps d'échauffement à l'agrès se référer à la lettre FFG de la discipline

- Pour les finalités nationales, l'échauffement se fera sur agrès dans la salle d'échauffement ou de compétition.

9. Photographes :

L'accès au plateau de compétition est autorisé aux photographes **ayant fait une demande auprès du Comité Départemental**. Le club sera informé de la liste des photographes accrédités. Ils devront être munis d'un gilet de couleur vive et/ou d'un badge pour accéder au plateau.

Tout photographe accrédité doit fournir au Comité Départemental des clichés libres de droit afin d'alimenter le site internet.

Pour accord :

Nom du club :

Compétition organisée :

Date :

Le club organisateur
Nom du club/signature
Cachet du club

Le Président du Comité
Départemental
Daniel GADEYNE